

Règlement Intérieur

du Grand Tournoi de Blitz du C'Chartres Echecs

Article 1 : Préambule

Le C'Chartres Échecs organise un grand tournoi de Blitz (homologué FIDE) le samedi 4 mars 2023.

Le nombre de joueurs est limité à 120.

Article 2 : Déroulement du Tournoi

a) cadences :

11 rondes cadence Fischer : 5 min + 2 sec

b) Lieu des rencontres :

Gîtes St Yves, 3 rue des Accacias 28000 Chartres

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, 88eme Congrès de la FIDE à Goyuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018.

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées.

d) Dates et horaires (prévisionnel) des rondes :

Pointage : Samedi 4 Mars de 13h00 à 14h00

Ronde 1 : Samedi 4 Mars à 14h15

La remise des prix aura lieu à 19h00

Article 3 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions sont de 12€ pour les adultes et de 6€ pour les jeunes.
Gratuit pour les GMI et MI.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 14h00.

Article 4 : Appariements et classement

a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système :

Les appariements se font au système Suisse standard.

c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Le système de départage utilisé sera en premier le Bucholz Tronqué puis la Performance.

Article 5 : Forfaits

Le délai de forfait est de 5 min, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal (Sébastien Sobry) au **06.70.81.95.24**

Article 6 : Prix

Le C'Chartres Echecs garantie 1000€ de prix, dont :

1er prix : 250€

2eme prix : 200€

3eme prix : 150€

1er prix féminin : 100€

Tous les prix seront non cumulables, les prix du classement général seront répartis à la place.

La liste des prix sera affichée avant la troisième ronde.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leurs récompenses.

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir

annexe.

- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre principal : Sébastien Sobry AFO1

Article 9 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre principale :
Sébastien Sobry

L'organisateur :
Sébastien Sobry